



ZONE SUD

BRUN Sébastien, Secrétaire Régional Zone sud, brunseb@numericable.fr, 06 95 39 68 06
JACOTIN Christophe, Secrétaire Régional Adjoint, cjacotin@aol.com, 06 22 15 54 88

Bureau Régional, CRS 54, Rue Saint- Pierre, 13005 Marseille

tel : 09 80 61 70 90, fax 04 91 18 94 71

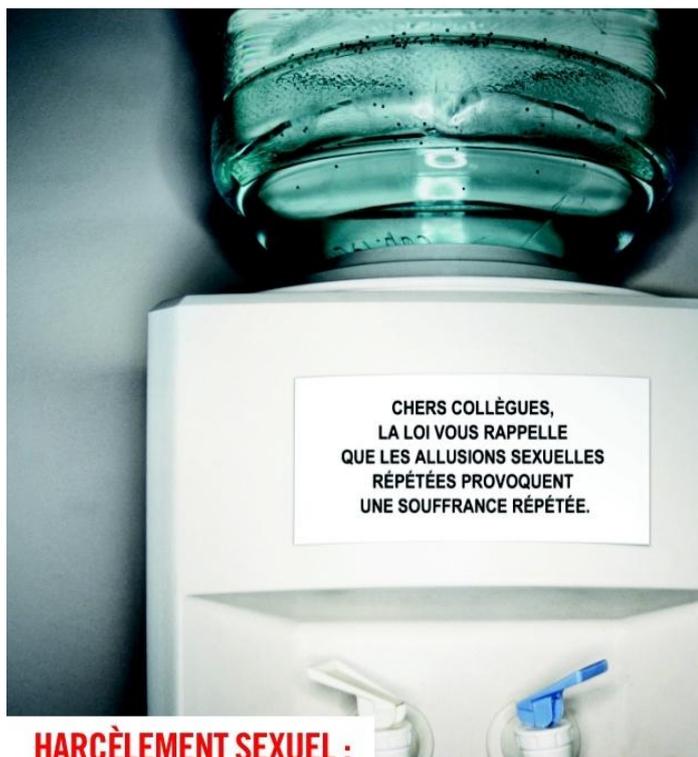
Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – www.fpip-police.com



HARCELEMENT MORAL HARCELEMENT SEXUEL

LA LOI VOUS PROTEGE
CEPENDANT DENONCER DES FAITS D'HARCELEMENT
EST DIFFICILE POUR LES VICTIMES

NE MENEZ PAS CE COMBAT SEUL(E) FAITES APPEL A LA FPIP



**CHERS COLLÈGUES,
LA LOI VOUS RAPPELLE QUE
LE HARCELEMENT SEXUEL
N'EST JAMAIS UN JEU
MAIS TOUJOURS
UNE VIOLENCE.**



stop-harcelement-sexuel.gouv.fr

HARCELEMENT SEXUEL : DÉSORMAIS LA LOI VOUS PROTÈGE

La loi contre le harcèlement sexuel punit le fait d'imposer à une femme ou à un homme, de façon répétée, des propos ou des comportements à connotation sexuelle, portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère humiliant ou créant une situation intimidante. Elle punit également tout acte assimilé à du chantage sexuel. Ce délit est passible de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.



stop-harcelement-sexuel.gouv.fr



VICTIMES DE HARCELEMENT UTILISEZ LA LOI POUR VOUS DEFENDRE ET LA FPIP POUR LA FAIRE APPLIQUER



Le Bureau Zonal FPIP Sud le 26/11/2012
Rejoignez nous sur www.facebook.com/fpipzonesud
et retrouvez un formulaire d'intervention rapide

**EURO COP regroupe 27 pays Européens, 36 syndicats de Policiers.
EURO COP représente 500.000 policiers et siège dans les instances Européennes**